

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **5 décembre 2011**

Décision n° **B-2011-2834**

commune (s) :

objet : Entretien et réparation de véhicules légers inférieurs à 3,5 tonnes de la Communauté urbaine de Lyon - 3 lots - Autorisation de signer des marchés de prestations de service à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 29 novembre 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 6 décembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, David G., Sangalli.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Barral), Mme Guillemot (pouvoir à M. Blein), MM. Charrier, Daclin (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Calvel, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Arrue (pouvoir à Mme Gelas), Passi, Sécheresse (pouvoir à M. Darne J.), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Bouju (pouvoir à M. Buna), Assi, Julien-Laferrière (pouvoir à M. Bernard R.).

Absents non excusés : MM. Barge, Lebuhotel.

Bureau du 5 décembre 2011

Décision n° B-2011-2834

objet : **Entretien et réparation de véhicules légers inférieurs à 3,5 tonnes de la Communauté urbaine de Lyon - 3 lots - Autorisation de signer des marchés de prestations de service à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 novembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Une procédure d'appel d'offres a été lancée en application des articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution des marchés relatifs à l'entretien et la réparation de véhicules légers inférieurs à 3,5 tonnes de la Communauté urbaine de Lyon.

Les prestations font l'objet de l'allotissement suivant :

- lot n° 1 : maintenance des véhicules du type berline et fourgonnette,
- lot n° 2 : maintenance des véhicules de type fourgon,
- lot n° 3 : maintenance des équipements GPL sur les véhicules du type berline et fourgonnette.

Chaque lot fera l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 2 ans, reconductible expressément 1 fois 2 années.

Dans le respect des articles 53 et suivants et de l'article 77 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 18 novembre 2011, a classé les offres et choisi pour les différents lots les offres des entreprises suivantes :

- lot n° 1 : maintenance des véhicules du type berline et fourgonnette ; entreprise Porteret et Gobillot pour un montant de 10 000 € HT, soit 11 960 € TTC minimum et 30 000 € HT, soit 35 880 € TTC maximum pour 2 ans et d'un montant de 20 000 € HT, soit 23 920 € TTC minimum et 60 000 € HT, soit 71 760 € TTC pour 4 ans. Il s'agit d'un marché à bons de commande d'une durée de 2 ans ferme, reconductible expressément 1 fois 2 années,

- lot n° 2 : maintenance des véhicules du type fourgon ; entreprise Porteret et Gobillot pour un montant de 15 000 € HT, soit 17 940 € TTC minimum et 45 000 € HT, soit 53 820 € TTC maximum pour 2 ans et d'un montant de 30 000 € HT, soit 35 880 € TTC minimum et 90 000 € HT, soit 107 640 € TTC pour 4 ans. Il s'agit d'un marché à bons de commande d'une durée de 2 ans ferme, reconductible expressément 1 fois 2 années,

- lot n° 3 : maintenance des équipements GPL sur les véhicules du type berline et fourgonnette ; entreprise Cargaz pour un montant de 10 000 € HT, soit 11 960 € TTC minimum et 30 000 € HT, soit 35 880 € TTC maximum pour 2 ans et d'un montant de 20 000 € HT, soit 23 920 € TTC minimum et 60 000 € HT, soit 71 760 € TTC pour 4 ans. Il s'agit d'un marché à bons de commande de 1 durée de 2 ans ferme, reconductible expressément 1 fois 2 années.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledits marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés à bons de commande et tous les actes contractuels y afférents avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : maintenance des véhicules du type berline et fourgonnette ; entreprise Porteret et Gobillot pour un montant de 10 000 € HT, soit 11 960 € TTC minimum et 30 000 € HT, soit 35 880 € TTC maximum pour 2 ans et d'un montant de 20 000 € HT, soit 23 920 € TTC minimum et 60 000 € HT, soit 71 760 € TTC pour 4 ans. Il s'agit d'un marché à bons de commande d'une durée de 2 ans ferme, reconductible expressément 1 fois 2 années,

- lot n° 2 : maintenance des véhicules du type fourgon ; entreprise Porteret et Gobillot pour un montant de 15 000 € HT, soit 17 940 € TTC minimum et 45 000 € HT, soit 53 820 € TTC maximum pour 2 ans et d'un montant de 30 000 € HT, soit 35 880 € TTC minimum et 90 000 € HT, soit 107 640 € TTC pour 4 ans. Il s'agit d'un marché à bons de commande d'une durée de 2 ans ferme, reconductible expressément 1 fois 2 années,

- lot n° 3 : maintenance des équipements GPL sur les véhicules du type berline et fourgonnette ; entreprise Cargaz pour un montant de 10 000 € HT, soit 11 960 € TTC minimum et 30 000 € HT, soit 35 880 € TTC maximum pour 2 ans et d'un montant de 20 000 € HT, soit 23 920 € TTC minimum et 60 000 € HT, soit 71 760 € TTC pour 4 ans. Il s'agit d'un marché à bons de commande de 1 durée de 2 ans ferme, reconductible expressément 1 fois 2 années.

2° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal et annexes - exercices 2012 et suivants.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 6 décembre 2011.